

PROVINCE DE LIEGE – ARRONDISSEMENT DE LIEGE

COMMUNE DE CHAUDFONTAINE

PROJET DE DECISION - SEANCE DU CONSEIL COMMUNAL

Séance du 26 mars 2025

Service : Jeunesse
Agent traitant : NPAU

Objet : Jeunesse - Accueil Temps Libre - Renouvellement de la Commission Communale de l'Accueil et désignation des représentants du Conseil communal (CCA) : décision

LE CONSEIL COMMUNAL,

Vu le Décret de la Communauté française du 3 juillet 2003 relatif à la coordination de l'accueil des enfants durant leur temps libre et au soutien de l'accueil extrascolaire ;

Vu l'Arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 3 décembre 2003 fixant les modalités d'application du Décret précité ;

Vu la circulaire du 11 décembre 2018 de l'office de la Naissance portant sur le renouvellement des Commissions Communales de l'Accueil (CCA) ;

Vu la délibération du Collège communal du 10 février 2025 désignant Madame Anne THANS-DEBRUGE, Echevine en charge de la Jeunesse, en qualité de présidente de ladite Commission ;

Considérant la décision de la Commune de Chaudfontaine d'adhérer au Décret Accueil Temps Libre (ATL) du 3 juillet 2003 ;

Considérant qu'il convient, suite aux élections communales du 13 octobre 2024, de revoir la composition de la Commission Communale de l'Accueil (CCA) dans le respect des conditions légales et réglementaires susmentionnées ;

Considérant qu'il convient de procéder à la désignation des quatre autres membres effectifs et de leurs suppléants qui seront appelés à siéger au sein de la Commission Communale de l'Accueil (CCA) en qualité de représentants du Conseil communal ;

A ces causes,

En Séance publique,

Après en avoir délibéré,

ARRÊTE,

Article 1er

De fixer à cinq le nombre des membres de chacune des cinq composantes de la Commission Communale de l'Accueil (CCA).

Article 2

De désigner en son sein, dans le respect des dispositions prévues en la matière, les membres effectifs et suppléants suivants appelés à siéger au sein de ladite Commission en qualité de représentants du Conseil communal:

Membres effectifs:

- Madame Anne THANS-DEBRUGE, Présidente ;

-
-
-
-

Membres suppléants:

- Monsieur Olivier BRUNDSEAUX, Président suppléant ;

-
-
-
-